

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Formation initiale et continue		
CM, TD, TP	CM = 1,5 TD TP = TD	Pour une pleine validité de ces ratios, nécessité de modification de l'arrêté du 6 novembre 1989
préparation aux concours d'enseignement	Idem, incluant tous les actes pédagogiques	Cette préparation doit faire l'objet d'une budgétisation à la hauteur de la charge véritable qu'elle représente
Mise à niveau étudiants en difficulté	idem	
Enseignant référent, tutorat	Groupes limités à 15 1 h=1/3hTD	
Enseignement en ligne	Référence: maquette du cours en h/TD; Coefficient: 1 si simple mise en ligne; 1,5 si pages internet élaborées 1h=1/3hTD	
Encadrement de projet, y compris mémoire et soutenance	catégories selon niveau et durée. Par groupe encadré A= 3hTD B= 5hTD C= 7hTD	Une négociation doit se mener pour définir plus finement des catégories, essentiellement sur la base de la durée mais d'autres critères peuvent intervenir.
Encadrement de stage, y compris rapport et soutenance	catégories selon niveau et durée. Par groupe encadré A= 1hTD + 1hTD par visite B= 3hTD + 1hTD par visite C= 5hTD + 1hTD par visite	
Préparation de maquettes, contrat quadriennal	Maquette: 30hTD + 1hTD par réunion	
Réunion pédagogique	Au delà de 4 par semestre, 1/2 h/TD par réunion	
Réunion de département	feuille de présence => temps effectif décompté sur la base 1h effective = 0,25 hTD	

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Direction de département	1hTD/UE + 0,5hTD/enseignant +1hTD/10étudiants	
Direction des études	1hTD/UE + 0,5hTD/enseignant +1hTD/10étudiants	Une définition précise de la direction des études doit être formulée.
Responsabilité de : module, année, parcours, projet transversal, filière, certification (C2i, CLES, ...)	1hTD/UE + 1hTD/enseignant +1hTD/10étudiants/semestre	
Coordination équipe pédagogique, de parcours	1hTD/enseignant	
Encadrement de vacataires	1hTD/enseignant/UE	
Responsabilité de TP ou atelier pratique	catégories selon niveau, importance des équipements, présence ou non d'un BIATOSS A= 10hTD B= 20hTD C= 30hTD	
Responsabilité de centre d'enseignement (langues, FLE, plateforme technique...)	1hTD/UE + 0,5hTD/enseignant +1hTD/10étudiants	
Suivi des étudiants à l'étranger	5hTD/20étudiants	
Responsabilités de stage	5hTD/20étudiants	
Responsabilités relations internationales	5hTD/interlocuteur/projet +1hTD/demi-journée de mission	
Coordinateur préparation aux concours d'enseignement	2hTD/enseignants (+encadrement de vacataires)	
Organisation de concours blancs	1hTD/étudiant	
Suivi des stagiaires IUFM (tutorat, visite, analyse de pratiques)	idem stages catégorie C	
Encadrement et soutenance de mémoires et écrits professionnels	idem projets catégorie A,B ou C	
Tutorat d'étudiant en apprentissage	8hTD/étudiant	

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Tutorat de VAE	8hTD/étudiant	
Direction de service de Formation Continue	1hTD/UE + 0,5hTD/enseignant +1hTD/10étudiants	
Coordination territoriale Formation Continue	5hTD/partenaire +1hTD/demi-journée de mission	
Responsabilité de filière par apprentissage	???	
II Orientation		
Salons, journées portes ouvertes, informations en direction des lycées	1hTD/demi-journée	
Coordination de salons, journées portes ouvertes	catégories selon importance, disposition ou non d'un BIATOSS A= 5h/TD B= 10h/TD C= 15h/TD	
Suivi des étudiants et orientation	1hTD/10étudiants	
Responsabilité des équivalences	1hTD/10étudiants	
Examen des demandes d'inscription et gestion des listes d'attente	1hTD/40 dossiers	
IV Contrôle des connaissances		Les quatre premières de ces activités sont intégrées dans les enseignements Elles sont mentionnées ici uniquement pour prévoir deux cas : la surveillance ou correction effectuée exceptionnellement par un enseignant n'ayant pas assuré d'enseignement dans l'unité considérée ; un nombre d'examens ou de copies excédant ce qu'implique normalement les enseignements assurés Dans ces deux seuls cas des équivalences horaires sont à appliquer à ces activités
Jury de soutenance de stage ou projet	1hTD/rapport + 1hTD/demi-journée de soutenance	
Rédactions des sujets d'examen	1hTD	

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Supervision et/ou surveillance d'examen	1hTD/demi-journée	
Correction de copies	1hTD/40copies ou 1TD/15 copies ?	40 sur la base 10 copie/heure et 4 h comptées 1hTD Proposition de Philippe: 15 au lieu de 40 sur l'exemple de son université.
Double correction concours		
Participation aux jurys d'année et de concours	1h=0,25hTD	
Participation aux jurys de diplôme	1h=0,25hTD	
Présidence de jury de master ou licence	catégories selon importance, disposition ou non d'un BIATOSS A= 5hTD B= 10hTD C= 15hTD	
Présidence de jury de baccalauréat		

Animation, encadrement ou valorisation de la recherche

I Recherche scientifique & technologique		Ces activités ne font pas l'objet d'une équivalence horaire, à l'exception de celles listées au point IV. Cette exclusion, qui au demeurant est conforme au nouveau texte du décret de 84, vise à soustraire les activités de recherche à toute notion de modulation
Publications d'articles et d'ouvrages Coordination d'ouvrages Participation colloques et congrès Conférence Expérimentation Production artistique Bibliographie Séminaires de labo		

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Participation à des groupes de travail, GDR Organisation de séminaires, colloques, conférences et journées scientifiques Participation jury de thèse ou HDR Rapporteur thèse ou HDR Expertise de projets ou d'articles		
Montage de projet (accepté ou refusé)		
Mission		
II Formation à la recherche et par la recherche		
Encadrement de stage Direction de recherche, encadrements de thèse ou de post-doc Présidence ou participation à un jury de thèse		
III Diffusion de la recherche		
"Relecture" d'articles Activité éditoriale Activité de valorisation de la recherche Participation à un comité de lecture Direction d'une collection, d'une revue, d'un catalogue scientifique		
IV Administration de la recherche		Ce quatrième point est le seul pour lequel soit demandée l'inscription dans le tableau d'équivalence des tâches, afin de prendre en compte la charge très importante que représentent ces fonctions
Directeur ou co-directeur d'une Unité	1 hTD par membre titulaire, avec min 30 hTD à répartir sur l'équipe de direction	
Directeur d'une école doctorale	1hTD/doctorant	
Responsabilité dans une société savante	1 hTD / demi-journée	

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Gestion et organisation d'un grand projet scientifique multi-partenaires (contrats)	1 hTD / demi-journée	

Contribution aux autres missions des universités

Description des activités à prendre en compte		Observation
I Diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique		
Participation à une action de vulgarisation	1 hTD / demi-journée	
Rédaction ou traduction d'ouvrages	1 hTD / demi-journée	
Edition d'auteurs	1 hTD / demi-journée	
Direction de revue	1 hTD / demi-journée	
Création d'exposition	1 hTD / demi-journée	
Création de média	1 hTD / demi-journée	
Activités artistiques	1 hTD / demi-journée	
III Expertise		
Expertise auprès d'instances nationales ou internationales	1 hTD / demi-journée	
Expertise ou prestations d'ordre artistique ou culturel	1 hTD / demi-journée	
IV Coopération internationale		
responsabilité dans une société savante internationale	1 hTD / demi-journée	

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Participation à un niveau européen	1 hTD / demi-journée	
Responsabilité de projets de collaboration internationale	1 hTD / demi-journée	
Responsabilité d'un programme ERASMUS	1 hTD / demi-journée	

Administration et concours au fonctionnement de l'établissement ou du ser

I Administration et gestion		Sont ici listées les activités ne constituant pas un glissement de fonction
Membre du CA, CS, CEVU ou CTP	2 hTD / demi-journée (incluant préparation)	
Membre d'un autre conseil ou comité (UFR, école, institut, département, labo, MSH, service commun, CHS, ...)	Selon conseil: 1 hTD ou 2 hTD / demi-journée (incluant préparation)	
Président	Décharge totale	
Vice-président	Décharge totale	
VP assesseur	64 h/TD	
Chargé de mission au niveau local ou national	1 hTD/demi-journée	
Commissions (pédagogique, scolarité, règlement et législation...)	1 hTD/demi-journée	
Membre de comité de sélection, de commission ad-hoc de recrutement PRAG, de jury de recrutement BIATOSS	1 hTD/demi-journée	
Direction de composante	Décharge 2/3	
Direction services communs	1 hTD/demi-journée	
Responsable Hygiène et Sécurité	1 hTD/demi-journée	
ACMO	1 hTD/demi-journée	
Président ou assesseur de bureau de vote	1 hTD/demi-journée	
Membre du CNU	2 hTD / demi-journée (incluant préparation)	

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Membre d'une autre instance nationale	2 hTD / demi-journée (incluant préparation)	
II Développement des TICE		
Création de ressources TICE	catégories selon niveau, nature, travail en équipe A= 10hTD B= 20hTD C= 30hTD	
Responsable TICE	1hTD/module + 0,5hTD/intervenant +1hTD/10étudiants	
Participation à des programmes nationaux ou internationaux concernant les TICE	2 hTD / demi-journée (incluant préparation)	
Formation à l'utilisation des TICE	1h = 1 hTD	
Mise en ligne simple	durée présentielle *4/5	
III Documentation		Sont ici listées les activités ne constituant pas un glissement de fonction
Groupe de travail sur la formation documentaire	1h = 1 hTD	
Formation à la recherche documentaire	CM = 1,5 TD TP = TD	
IV Autres rubriques		Sont ici listées les activités ne constituant pas un glissement de fonction. Dans le respect de la réglementation du droit syndical dans la Fonction Publique
Rencontres pédagogiques nationales	1 hTD/demi-journée	
Déplacements entre sites et externes	Equivalence horaire	
Action sociale	Equivalence horaire	

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Reprise après longue interruption	catégories selon niveau, nature, travail en équipe, durée du congé, conditions de reprise A= 10hTD B= 20hTD C= 30hTD	Pour aider à prendre en charge des enseignements nouveaux impliqués par la réorganisation
Représentant syndical	Décharge syndicale	

Activités correspondant à un glissement de fonction

		Les activités qui ne relèvent pas des attributions des enseignants-chercheurs ou des enseignants doivent faire l'objet de la création de postes de fonctionnaires d'autres corps;
		Si dans l'attente d'une telle création, elles sont exercées par un enseignant-chercheur ou un enseignant, ce qui ne doit pas être une situation prolongée, elles doivent être intégrées au service par application d'un équivalence horaire. Ceci concerne notamment les activités de ce tableau
Gestion d'un site WEB	Equivalence horaire	
Activités documentaires	Equivalence horaire	
Gestion des plannings	Equivalence horaire	
Suivi statistique des étudiants	Equivalence horaire	
Action d'aide à l'insertion	Equivalence horaire	

Description des activités à prendre en compte	Proposition chiffrée	Observation
Suivi du parcours professionnel des diplômé(e)s	Equivalence horaire	
Surveillance d'examen	1hTD/demi-journée	A considérer lorsque des effectifs importants de candidats imposent des surveillants supplémentaires
Comptabilité, ordres de mission et bons de commande	Equivalence horaire	
Frappe, reprographie, envoi, affichage de documents pédagogiques ou administratifs	Equivalence horaire	
Responsable informatique		
Responsable Orientation	Equivalence horaire	
Responsable financier d'un département d'UFR	Equivalence horaire	
Numérisation	Equivalence horaire	
Organisation des contrôles des connaissances	Equivalence horaire	
Emploi du temps et planning des salles	Equivalence horaire	
Saisie des services des enseignants	Equivalence horaire	
Saisie des notes, secrétariat jury	Equivalence horaire	
Inscription pédagogique des étudiants	Equivalence horaire	